

Date d'envoi de la convocation par voie dématérialisée : 10 juillet 2020

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 16 du mois de juillet à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 24 M. le Maire, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints.

Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et M. Neil PIOTON Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 3 Mme Alexia BACQUEY qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH
M. Jean-Yves MAS a donné procuration à Mme Lydia LESCOMBE
Mme Michèle VIGNEAU qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET

Absent et non représenté : 0

M. Cyrille RENELEAU est élu secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20200721-
DL16072020-16b-BF
Date de réception préfecture :
21/07/2020

N° DL16072020-16b : Budget Camping– Affectation du résultat de l'exercice 2019

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M4, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2019, issus du compte administratif. Le budget supplémentaire qui sera soumis à l'approbation du conseil municipal à cette même séance reprendra ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2020.

VU l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines en date du 8 juillet 2020 ;

CONSIDERANT que le compte administratif de l'exercice 2019 fait apparaître les résultats d'exécution suivants :

	Fonctionnement		Investissement	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Résultat ou solde reporté	56 725,09			11 225,10
Réalisé 2019	395 201,16	294 195,34	90 631,65	83 799,41
Total	451 926,25	294 195,34	90 631,65	95 024,51
Solde d'exécution budgétaire	157 730,91		- 4 392,86	
Restes à réaliser				8 670,00
Solde d'exécution budgétaire après RAR	157 730,91		- 13 062,86	
Solde cumulé	144 668,05			

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

PROCÉDE à l'affectation des résultats comme suit :

Section de fonctionnement :

- Résultat de clôture à affecter : 157 730,91 euros
- Couverture du besoin réel de financement de la section d'investissement : 13 062,86 euros
- Excédent reporté en section de fonctionnement (002) : 34 493,18 euros

Section d'investissement :

- Solde d'exécution en investissement : - 13 062,86 euros
- Résultat d'investissement reporté (001) : - 4 392,86 euros
- Couverture du besoin réel de financement de la section d'investissement (1068) : 123 237,73 euros

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20200721-
DL16072020-16b-BF
Date de réception préfecture :
21/07/2020

Délibération adoptée.

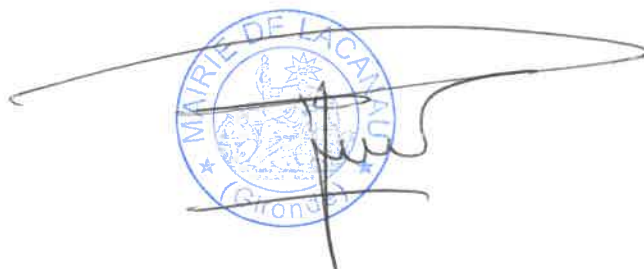
POUR : 23 M. le Maire, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Michèle VIGNEAU et M. Neil PIOTON.

ABSENTION : 4 M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC et M. Cyril CAMU.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent PEYRONDET

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Lacanau-Mérignac. The seal features a central emblem with a star and a crescent moon, surrounded by the text 'MUNICIPALITE DE LACANAU-MERIGNAC'. A handwritten signature in black ink is written across the seal.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20200721-
DL16072020-16b-BF
Date de réception préfecture :
21/07/2020

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20200721-
DL16072020-16b-BF
Date de réception préfecture :
21/07/2020